



Les Flaches, le 29 mai 2021

Cher Délégué Principal,

Après plusieurs mois de travail qui ont débuté en décembre 2020, l'Association a introduit, en avril dernier, auprès de la Ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une approche en adéquation avec la situation sanitaire qui doit permettre, en fonction de l'évolution de cette dernière, d'entendre résonner dans les rues de l'Entre-Sambre-et-Meuse les fifres et tambours et, ainsi, voir notre folklore reprendre.

Certes, nous ne pouvions pas espérer que nos Marches reprennent directement comme elles avaient eu lieu en 2019. Nous avons donc pensé au scénario qui permettrait cependant, pour les compagnies qui le souhaitent, d'organiser les Marches tout en respectant les consignes sanitaires. Comme vous le verrez dans la suite de ce document, certains éléments peuvent sembler stricts et/ou réducteurs mais ceci permet de satisfaire notre soif de folklore et le respect des consignes de sécurité.

Lors du Comité de Concertation de ce 11 mai, notre approche ainsi soumise a été validée par le pouvoir politique et le monde scientifique sans la moindre remarque. Nous avons reçu du ministère de la culture de la FWB l'information officielle ce jeudi 27 mai en soirée.

Comme vous pourrez le voir, l'autorité communale doit donner son aval en se basant sur CERM (Covid Event Risk Model - <https://www.covideventriskmodel.be>). Nous mettons le fruit de notre travail à votre disposition, sans obligation aucune d'organiser vos festivités. Cependant, si vous le faites en vous basant sur le protocole proposé, vous vous reposez sur un document officiellement validé.

En ce qui concerne le nombre de participants, par bulle, toujours sujet à révision par les autorités compétentes : jusqu'au 8 juin : 25 personnes – du 9 au 30 juin : 50 personnes – du 1^{er} au 29 juillet : 100 personnes. Ensuite, les chiffres ne sont pas encore arrêtés. Ces chiffres sont ceux des participants adultes (de 13 ans et plus) sans compter les encadrants qui ont pour rôle de s'assurer que personne d'extérieur à la bulle n'y pénètre durant l'activité. A noter donc que si plusieurs bulles sont organisées, elles ne peuvent pas se mélanger entre-elles.

Nous tenons tout spécialement à remercier G. Chintinne, échevin à Florennes, et W. Borsus, Vice-Président du Gouvernement wallon pour leur précieuse collaboration dans l'élaboration du dossier et son traitement auprès des différentes instances concernées.

Reçois, Cher Délégué Principal, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Comité Exécutif,

Le Président

G. Adam

Le Secrétaire

E. Vandeloise

Le Trésorier

J. Maudoux

**Association Royale des
Marches Folkloriques
de l'Entre-Sambre-et-Meuse**
www.armfesm.be



Président:

Gérard Adam

Rue Saint-Gangulphe, 2

B-5620 Florennes

Tel. 071-68 96 88

president@armfesm.be

Secrétaire:

Erik Vandeloise

Rue A. Paganetti, 11A

B-6280 Gerpinnes

Tel. 071-22 82 11

secetaire@armfesm.be

Trésorier:

Jacques Maudoux

Quartier de la Fontaine, 11

B-5620 Hemptinne

Tel. 071-66 60 52

tresorier@armfesm.be



Comment peut-on envisager de (re)marcher en 2021 ?

Préambule	2
Définitions	4
Les inconnues	5
Approches proposées.....	5
Prise de mesures et déclaration de participation	5
Prise des uniformes chez le louageur.....	6
Distribution des uniformes.....	6
Sortie à proprement parler	7
Reprise des costumes.....	8
Cassage du verre	8
Divers.....	8
Modalités.....	9
Conclusions.....	10
Contacts.....	10
Annexes – Etudes de référence.....	10
Validation de 6 événements tests par la FWB	10
Covid-19: aucun résultat positif détecté après un concert-test avec 463 personnes à Barcelone ..	11
Etude réalisée par le Philharmonique de Vienne.....	13

Préambule

Les Marches Folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse, dont le « phénomène » est reconnu au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO en 2012 (les 15 Marches porteuses du dossier de reconnaissance étaient préalablement inscrites, en 1989, au patrimoine culturel et immatériel de la « Communauté Française de Belgique » - Fédération Wallonie Bruxelles), représentent à elles seules un domaine socio-économique et culturel majeur pour la région dans laquelle se déroulent leurs fastes de mai à octobre. Cette période est celle durant laquelle le folklore se « voit » mais, il est important de prendre en compte que c'est durant 365 jours qu'il permet à certains acteurs du monde économique de « vivre ».

En 2020, le déroulement des Marches Folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse s'est réduit à sa plus simple expression. Dans le respect des consignes mises en place par les autorités politiques,

**Association Royale des
Marches Folkloriques
de l'Entre-Sambre-et-Meuse**
www.armfesm.be



Président:
Gérard Adam
Rue Saint-Gangulphe, 2
B-5620 Florennes
Tel. 071-68 96 88
president@armfesm.be

Secrétaire:
Erik Vandeloise
Rue A. Paganetti, 11A
B-6280 Gerpinnes
Tel. 071-22 82 11
secretaire@armfesm.be

Trésorier:
Jacques Maudoux
Quartier de la Fontaine, 11
B-5620 Hemptinne
Tel. 071-66 60 52
tresorier@armfesm.be



nationales, régionales et locales, les compagnies ont préservé l'essence, à proprement parler, de nos Marches, la sortie de la procession. Ces « sorties » se sont organisées « Autrement » selon les possibilités du moment, les conditions sanitaires et les sensibilités de chaque comité et corps d'office qui ont en charge d'organiser la « Marche ».

Notons déjà un point important ici et qui constitue un premier impact sociologique. Réduites à leur plus simple expression, seuls les membres des comités et corps d'office, de certaines compagnies, ont eu le « privilège » d'escorter les processions. Ces participants constituent une minorité de Marcheurs prenant part traditionnellement à une Marche. Les « soldats » constituant les pelotons et représentant la majorité des acteurs de notre folklore, ont été littéralement privés de leur passion, de leur loisir qui, pour certains, représentent parfois leurs « vacances ». Même si ces derniers ont compris la situation, une frustration, un manque tel que celui-ci est irremplaçable !

En 2020 donc, pas de Marches telles que nous les connaissions... Et tout s'enchaîne ensuite d'un point de vue économique :

- Manque à gagner irremplaçable pour le commerce local qui, parfois, vit d'une année à l'autre, grâce aux retombées du week-end de « la Marche ». Nous pensons par exemple aux commerçants suivants :
 - ✓ Boulangers
 - ✓ Bouchers
 - ✓ Tenanciers de cafés
 - ✓ Restaurateurs
 - ✓ Traiteurs
 - ✓ Imprimeurs
 - ✓ ...

- Manque à gagner pour les sociétés de musique composées de bénévoles qui accompagnent nos défilés et qui financent leurs propres activités (répétitions, cours de musique, ...) grâce aux cachets liés à leur participation à notre folklore.

- Manque à gagner pour des artisans qui, à leur niveau, pérennisent le folklore :
 - ✓ Fabricants de tambours et de fifres
 - ✓ Réparateurs d'instruments de musique
 - ✓ Armuriers
 - ✓ Fabricants d'accessoires liés au folklore

- Enfin, même si on peut les considérer eux aussi comme des artisans, les loueurs de costumes sont frappés de plein fouet par la crise et, contrairement aux acteurs cités ci-avant, constatent un chiffre d'affaire nul depuis le début de l'année. Leurs activités s'étalent sur

**Association Royale des
Marches Folkloriques
de l'Entre-Sambre-et-Meuse**
www.armfesm.be



Président:
Gérard Adam
Rue Saint-Gangulphe, 2
B-5620 Florennes
Tel. 071-68 96 88
president@armfesm.be

Secrétaire:
Erik Vandeloise
Rue A. Paganetti, 11A
B-6280 Gerpinnes
Tel. 071-22 82 11
secretaire@armfesm.be

Trésorier:
Jacques Maudoux
Quartier de la Fontaine, 11
B-5620 Hemptinne
Tel. 071-66 60 52
tresorier@armfesm.be



l'année mais les rentrées financières ne se font que sur la période durant laquelle les Marches se déroulent.

Pour tous ces acteurs gravitant autour du folklore, la situation est très difficile économiquement parlant mais également d'un point de vue social. Ce sont en effet des indépendants, des employés et leurs familles qui, eux aussi, sont impactés par l'impossibilité actuelle que le folklore puisse être vécu en Entre-Sambre-et-Meuse.

Les compagnies de Marcheurs sont dépendantes de ces acteurs car la majorité des costumes sont loués (+/- 95% des participants louent leurs uniformes, leurs fusils, ...). Malheureusement, force est de constater que si ces acteurs venaient à disparaître, les Marcheurs ne seraient plus équipés, les fastes ne seraient plus présents, le public serait moins attiré, et tout continuerait à s'enchaîner : moins de rentrées pour le commerce local, diminutions des activités économiques, fermetures de commerces locaux et mise au chômage du personnel.

Les Marches Folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse sont *essentielles* à la vie socio-économique et culturelle de toute une région et à plusieurs milliers d'acteurs de cette dernière.

Il est nécessaire de prendre des dispositions à appliquer sans tarder pour éviter que la situation devienne irrécupérable et que la préservation du patrimoine soit mise en péril. Le premier volet consistait à l'intervention spécifique de l'état/ des régions concernant les aides financières aux acteurs de ce folklore.

A présent, il nous paraît essentiel que notre domaine d'activités bénéficie d'un protocole spécifique et tenant compte de ces spécificités mais, surtout, de la sécurité des participants aux différentes activités liées à ce folklore. Bien entendu, ce protocole doit être en parfaite adéquation avec les mesures sanitaires actuelles et futures.

Ce document présente une approche permettant aux Marches Folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse de s'organiser en vue de sortir durant la saison 2021. Nombre d'inconnues sont encore d'actualité au moment de la rédaction et d'autres apparaîtront probablement dans le futur, mais les pistes proposées se veulent relativement concrètes.

Nous sommes également conscients que toutes les Marches, d'une part sur base de leur organisation propre et sur leur volonté de faire participer l'ensemble de leurs Marcheurs, ne pourront pas forcément appliquer l'approche proposée. Ce que nous voulons, c'est de donner la possibilité, la plus large possible, d'entendre les fifres et tambours résonner en Entre-Sambre-et-Meuse pour accompagner un maximum de Marcheurs escortant nos belles processions.

Enfin, ce protocole doit pouvoir évoluer en regard avec la situation sanitaire. Il va de soi qu'il doit respecter les règles en vigueur mais il doit également bénéficier de l'assouplissement de celles-ci.

Définitions

- Public : personnes se trouvant sur la voie publique ou sur un espace privé qui assistent en spectateur à la Marche.
- Marcheur : acteur de la Marche se trouvant au sein de la compagnie.
- Pèlerin : acteur de la Marche, en civil, prenant part à la procession escortée par la compagnie.

**Association Royale des
Marches Folkloriques
de l'Entre-Sambre-et-Meuse**
www.armfesm.be



Président:
Gérard Adam
Rue Saint-Gangulphe, 2
B-5620 Florennes
Tel. 071-68 96 88
president@armfesm.be

Secrétaire:
Erik Vandeloise
Rue A. Paganetti, 11A
B-6280 Gerpinnes
Tel. 071-22 82 11
secretaire@armfesm.be

Trésorier:
Jacques Maudoux
Quartier de la Fontaine, 11
B-5620 Hemptinne
Tel. 071-66 60 52
tresorier@armfesm.be



- Corps d'office / comité organisateur : personnes en charge de l'organisation de la Marche, au respect des règles. Ce sont les responsables de l'organisation.
- Officier : responsable d'un groupe de Marcheuses au sein de la compagnie.
- Responsable des pèlerins : responsable du groupe des pèlerins.
- Participants : groupe formé des officiers, Marcheuses, pèlerins et responsables de ces derniers.
- Nombre de participants : le nombre de participants ne peut en aucun cas excéder les normes en vigueur relatives aux rassemblements de personnes sur la voie publique.
- Louageur : artisan qui confectionne et loue des uniformes et accessoires pour Marcheuse.
- Prise de mesures : il s'agit de prendre les mensurations du Marcheuse afin de pouvoir commander au louageur l'uniforme adéquat.
- Prise des uniformes : enlèvement des uniformes par le comité organisateur chez le louageur.
- Distribution des uniformes : enlèvement des uniformes par les Marcheuses auprès du comité organisateur.
- Sortie : défilé des Marcheuses dans les rues.
- Reprise des costumes : retour des uniformes des Marcheuses vers le comité organisateur.
- Cassage du verre : cérémonie durant laquelle les officiers s'engagent officiellement à prendre leurs responsabilités au sein du corps d'office.

Les inconnues

- Les règles en vigueur à la date de la Marche ; notamment :
 - Nombre de personnes autorisées à se rassembler
 - En extérieur
 - En intérieur
 - Dans un lieu de culte
 - Les règles de distanciation sociale
 - Le port du masque

Approches proposées

Prise de mesures et déclaration de participation

- Le port du masque est obligatoire pendant la prise de mesures.
- Chaque Marcheuse confirme sa participation à son officier par téléphone, mail, ... afin d'éviter des contacts inutiles. Un bulletin d'inscription officialisera celle-ci.

**Association Royale des
Marches Folkloriques
de l'Entre-Sambre-et-Meuse**
www.armfesm.be



Président:
Gérard Adam
Rue Saint-Gangulphe, 2
B-5620 Florennes
Tel. 071-68 96 88
president@armfesm.be

Secrétaire:
Erik Vandeloise
Rue A. Paganetti, 11A
B-6280 Gerpinnes
Tel. 071-22 82 11
secretaire@armfesm.be

Trésorier:
Jacques Maudoux
Quartier de la Fontaine, 11
B-5620 Hemptinne
Tel. 071-66 60 52
tresorier@armfesm.be



- Si une prise des mesures est nécessaire, le Marcheur est invité à le faire dans sa bulle et à transmettre les données de réservation de son uniforme à son officier. S'il ne sait le faire lui-même, un rendez-vous avec l'officier est fixé pour réaliser cette prise de mesures.
- Pour éviter toute manipulation d'argent lors de la distribution, le Marcheur règlera le coût de sa participation à la Marche lors de la prise de mesure.
- Durant ce rendez-vous, les règles de distanciation en vigueur et les gestes barrières sont d'application.

Prise des uniformes chez le louageur

- Le port du masque est obligatoire pendant la prise de mesures.
- La prise de possession des uniformes est réalisée conformément aux règles sanitaires en vigueur (nombre de personnes, distances sociales, port du masque, utilisation de gel hydroalcoolique, ...) et sur rendez-vous.

Distribution des uniformes

- Le port du masque est obligatoire pendant la distribution.
- Chaque Marcheur est convoqué pour reprendre son uniforme à une heure et un endroit donné par l'officier responsable, de préférence à l'extérieur ou dans un local ventilé.
- Si le Marcheur ne se présente pas à l'heure prévu, il reprend contact avec son officier pour fixer un nouveau rendez-vous.
- Le nombre de personnes présentes simultanément au point de distribution sera conforme aux normes sanitaires en vigueur ce jour-là.
- L'uniforme est remis au Marcheur dans un sac. Ce dernier contient l'ensemble de ses effets. Il aura été préparé par l'officier responsable en respectant les consignes sanitaires.
- Le Marcheur essaye son uniforme chez lui dans sa bulle et signale tout changement à opérer en cas de problème. Dans ce cas, l'officier lui indiquera l'heure d'échange.
- Le Marcheur prend possession de son uniforme en mode « click and collect ».
- Dès que le Marcheur est servi, il rentre chez lui. Aucune concentration de personnes n'est tolérée.
- Outre ses effets, le Marcheur reçoit le planning des festivités stipulant clairement les lieux et heures de rendez-vous, sa place dans les rangs désignée par l'officier responsable du peloton ou le responsable désigné par l'officier.
- Aucune buvette ne peut être organisée durant la distribution des costumes.
- Le lieu de distribution sera organisé dans un endroit distinct et aéré par peloton.

**Association Royale des
Marches Folkloriques
de l'Entre-Sambre-et-Meuse**
www.armfesm.be



Président:
Gérard Adam
Rue Saint-Gangulphe, 2
B-5620 Florennes
Tel. 071-68 96 88
president@armfesm.be

Secrétaire:
Erik Vandeloise
Rue A. Paganetti, 11A
B-6280 Gerpinnes
Tel. 071-22 82 11
secretaire@armfesm.be

Trésorier:
Jacques Maudoux
Quartier de la Fontaine, 11
B-5620 Hemptinne
Tel. 071-66 60 52
tresorier@armfesm.be



- Durant ces rendez-vous, les règles de distanciation en vigueur sont d'application.

Sortie à proprement parler

- Le comité organisateur veille à n'organiser que la partie « officielle » de la Marche. Les parties festives, durant lesquelles les contacts sont plus fraternels et nombreux, ne sont malheureusement pas possibles, sauf si les règles en vigueur le permettent.
- Les Marcheurs arrivent au lieu de rendez-vous 10 minutes avant le début officiel de la sortie. Ils veillent à être équipés préalablement. Dans la mesure du possible, ils s'équipent seuls.
- La batterie passe au lieu de départ à l'heure fixée et, à son passage, les Marcheurs se mettent en rang et le cortège s'ébranle directement. L'idée est de limiter au maximum les rassemblements statiques.
- Le nombre de Marcheurs par rang est fixé préalablement par le comité organisateur en parfait accord avec les règles de distanciation.
- Chaque Marcheur porte le masque adéquat vis-à-vis de la situation sanitaire dès son arrivée et ce, jusqu'à son départ des rangs pour rentrer directement chez lui. Exception pour les musiciens de bouche présents durant l'exécution musicale !
- Pour la sécurité, les charges pour les armes utilisées dans le cadre du folklore sont distribuées par un responsable de la compagnie.
- Le port de la statue, des reliques respectera le protocole lié aux cultes.
- Les arrêts habituels prévus après les décharges ne sont pas organisés aux endroits où la distanciation sociale ne peut être respectée. À tout moment, lorsque la distanciation n'est pas respectée, le port du masque est obligatoire.
- Lors d'arrêts « boissons » éventuels, le protocole Horeca doit être d'application. Il n'est malheureusement pas possible de partager entre Marcheurs le verre de la cantinière. Celles-ci seront présentes dans les rangs, sans possibilité de distribuer quoi que ce soit.
- Si une messe est organisée, celle-ci doit l'être sur base du protocole spécifique des cultes.
- Si la messe ne peut accueillir qu'un sous-ensemble de Marcheurs, celle-ci aura lieu avant le rassemblement de la compagnie ou après sa dislocation. La messe peut aussi être organisée en parallèle du défilé de la compagnie.
- A la fin de la prestation, l'ensemble des participants se disloque et respecte les règles concernant la présence d'individus sur la voie publique. Le mieux est de rentrer chez eux ou de respecter les règles en vigueur des rassemblements sur la voie publique en vigueur au moment de la Marche. Tout ce qui concerne la présence de personnes sur la voie publique est sous la responsabilité de l'autorité communale.

**Association Royale des
Marches Folkloriques
de l'Entre-Sambre-et-Meuse**
www.armfesm.be



Président:
Gérard Adam
Rue Saint-Gangulphe, 2
B-5620 Florennes
Tel. 071-68 96 88
president@armfesm.be

Secrétaire:
Erik Vandeloise
Rue A. Paganetti, 11A
B-6280 Gerpinnes
Tel. 071-22 82 11
secretaire@armfesm.be

Trésorier:
Jacques Maudoux
Quartier de la Fontaine, 11
B-5620 Hemptinne
Tel. 071-66 60 52
tresorier@armfesm.be



- Si la Marche s'étale sur une journée et qu'un repas est envisagé, il est organisé en fonction des règles en vigueur et du protocole de l'Horeca.
- Sur le principe qu'il vaut mieux Marcher un peu que de ne pas Marcher du tout, seules les parties significatives de la Marche sont organisées.
- Lors de la Marche, les journées connues habituellement pour leur côté plus festif, ne sont pas organisées.
- Les pèlerins présents doivent respecter les règles de distanciation et avoir un responsable qui les dirige. Ils dépendent du protocole lié aux cultes.
- Les règles de distanciation en vigueur sont d'application.

Reprise des costumes

- Chaque Marcheur se voit attribuer un créneau horaire durant lequel il doit rapporter son uniforme au lieu de rendez-vous. Celui-ci sera remis dans le sac qu'il aura reçu lors de la prise des costumes.
- L'officier responsable vérifie le contenu du sac directement en prenant les mesures nécessaires.
- Une fois l'uniforme rentré, le Marcheur quitte le lieu de ramassage pour rentrer directement chez lui.
- Le lieu de ramassage est organisé dans un lieu aéré et distinct par peloton.
- Les règles de distanciation en vigueur sont d'application et le port du masque est obligatoire.

Cassage du verre

- Ces événements drainent généralement pas mal de monde en engendrant dès lors des contacts. Il est clairement identifié qu'ils ne peuvent pas être organisés dans les conditions habituelles. Cependant, des solutions novatrices peuvent être envisagées pour permettre la composition des Corps d'Office. Ce qu'il faut éviter, c'est la multiplication de contacts dits rapprochés.

Divers

- Les Marches Folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse sont des activités de plein air.
- Gestion du public : c'est l'autorité communale, la police qui ont en charge le respect des règles en vigueur pour toute personne évoluant sur la voie publique. Une organisation commune des comités et de l'autorité compétente est à mettre en place pour déterminer les

**Association Royale des
Marches Folkloriques
de l'Entre-Sambre-et-Meuse**
www.armfesm.be



Président:
Gérard Adam
Rue Saint-Gangulphe, 2
B-5620 Florennes
Tel. 071-68 96 88
president@armfesm.be

Secrétaire:
Erik Vandeloise
Rue A. Paganetti, 11A
B-6280 Gerpinnes
Tel. 071-22 82 11
secretaire@armfesm.be

Trésorier:
Jacques Maudoux
Quartier de la Fontaine, 11
B-5620 Hemptinne
Tel. 071-66 60 52
tresorier@armfesm.be



meilleures dispositions ainsi que l'organisation de la communication de celles-ci. Afin de s'assurer de la bonne gestion de la Marche, les organisateurs veilleront à engager des stewards qui feront respecter les règles. Les stewards sont sous la responsabilité du comité organisateur.

- Gestion des pèlerins : la gestion des pèlerins est dévolue au responsable du culte officiant pour la Marche. Chaque pèlerin respecte les règles en vigueur. Si ce n'était pas le cas, il fera sortir le(s) pèlerin(s) concerné(s) des rangs. Toute personne hors des rangs est considérée comme membre du public. A ce titre, doit respecter les règles établies dans le protocole lié aux cultes.
- Gestion des Marcheurs : le comité et le Corps d'Office délèguent à chaque officier la responsabilité de faire respecter le protocole. Chaque officier veille à ce que les membres dont il a la responsabilité au sein de son peloton respectent scrupuleusement les règles établies et des normes sanitaires en vigueur au moment de la Marche. Si ce n'était pas le cas, l'officier fera sortir le(s) Marcheur(s) concernés des rangs. Toute personne hors des rangs est considérée comme membre du public. A ce titre, elle doit respecter les règles établies pour ces personnes (une attention particulière est à apporter aux armes utilisées dans nos Marches par les Marcheurs que l'on fait sortir des rangs tout comme c'est le cas en temps « ordinaires »).
- Une attention particulière est apportée concernant le public. Les recommandations en vigueur au moment de la Marche doivent être respectées par le public.
- L'utilisation du gel hydroalcoolique est à prévoir lors de chaque arrêt. En tout cas, il sera utilisé en début de prestation et à la fin de cette dernière. Le comité organisateur fournira le gel hydroalcoolique en quantité suffisante ainsi que des masques adéquats pour tous les Marcheurs.

Modalités

- Le comité organisateur doit soumettre à l'autorité communale son approche de la Marche préalablement à la sortie en se basant sur le présent protocole.
- Les deux parties arrêtent la manière dont la Marche se déroulera au moment de l'analyse de la demande. Cependant, en fonction de l'évolution des règles issues du fédéral, au niveau régional, provincial et communal au jour de la Marche, les modalités pratiques peuvent être adaptées.
- Les Marcheurs s'engagent à respecter les règles dans leur ensemble pour leur sécurité et celle des autres participants.

**Association Royale des
Marches Folkloriques
de l'Entre-Sambre-et-Meuse**
www.armfesm.be



Président:
Gérard Adam
Rue Saint-Gangulphe, 2
B-5620 Florennes
Tel. 071-68 96 88
president@armfesm.be

Secrétaire:
Erik Vandeloise
Rue A. Paganetti, 11A
B-6280 Gerpinnes
Tel. 071-22 82 11
secretaire@armfesm.be

Trésorier:
Jacques Maudoux
Quartier de la Fontaine, 11
B-5620 Hemptinne
Tel. 071-66 60 52
tresorier@armfesm.be



Conclusions

Tout comme les études reprises en annexe du présent document, il est nécessaire de tester ce protocole pour valider les différentes mesures proposées. Il nous semble que d'un point de vue théorique, l'approche garantit un maximum de sécurité pour l'ensemble des acteurs du folklore.

Contacts



Erik Vandeloise
Secrétaire ARMFESM

secretaire@armfesm.be
0496/04.71.10



Roger Haquenne
Membre ARMFESM

roger.haquenne@armfesm.be
0475-90.19.92



Grégory Chintinne
Echevin et Marcheur

gregory.chintinne@gmail.com
0472-45.06.20

Annexes – Etudes de référence

Validation de 6 événements tests par la FWB

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vient d'approuver la mise en place d'un projet pilote visant à organiser six événements culturels sous forme de tests "grandeur nature", à l'initiative de la Ministre de la Culture Bénédicte Linard.

Validé scientifiquement.

Ces expériences-pilotes en situation, qui concernent tous les arts de la scène et le cinéma, permettront de valider scientifiquement les protocoles sanitaires établis en concertation avec le secteur culturel et les experts pour permettre une réouverture progressive, durable et tenable des activités culturelles.

La Ministre de la Culture entend organiser ces expériences sur différents types d'événements culturels, selon un protocole sanitaire rigoureux et en testant différents scénarios afin de permettre

**Association Royale des
Marches Folkloriques
de l'Entre-Sambre-et-Meuse**
www.armfesm.be



Président:
Gérard Adam
Rue Saint-Gangulphe, 2
B-5620 Florennes
Tel. 071-68 96 88
president@armfesm.be

Secrétaire:
Erik Vandeloise
Rue A. Paganetti, 11A
B-6280 Gerpinnes
Tel. 071-22 82 11
secretaire@armfesm.be

Trésorier:
Jacques Maudoux
Quartier de la Fontaine, 11
B-5620 Hemptinne
Tel. 071-66 60 52
tresorier@armfesm.be



une étude, en conditions réelles, de l'impact éventuel d'événements culturels sur le taux de contamination au Covid-19 au sein d'une population-cible.

Au total, six événements seront organisés, tant à Bruxelles qu'en Wallonie. Ils concerneront différents secteurs culturels : cinéma, arts de la scène, musique...

Tests dès avril

Le marché public visant à désigner l'opérateur scientifique qui sera chargé de mener à bien la construction de l'étude, la collecte des données et la production d'un rapport de conclusions et de recommandations sur la base des résultats obtenus devrait être immédiatement lancé afin d'organiser ces tests dans le courant du mois d'avril.

L'organisation de ces événements-tests veut répondre à l'extrême prudence affichée par le dernier comité de concertation en ce qui concerne la reprise des activités culturelles. Les perspectives données la semaine dernière en ce qui concerne la reprise des événements culturels en intérieur (cinéma, arts de la scène, concerts...) restent limitées. Cependant, outre les possibilités offertes pour la tenue d'événements extérieurs, le Comité de concertation avait autorisé la mise en œuvre d'événements-tests visant à envisager les conditions de réouverture du secteur de manière sécurisée, avec l'accord des ministres en charge.

Les lieux culturels sont sûrs

Pour la Ministre Linard : « Plusieurs études européennes ont déjà été menées et tendent à montrer que les lieux culturels sont sûrs. En complémentarité de celles-ci, les événements-tests menés en Wallonie et à Bruxelles permettront à leur tour de tester et de valider en conditions réelles les protocoles sanitaires que nous avons construits avec le secteur. Nous pourrions ainsi, le cas échéant, affiner rapidement les critères sanitaires pour les prochaines réouvertures et l'organisation d'événements à plus grande échelle. Après un an de crise et face à ses conséquences, notamment en termes de bien-être et de santé mentale des Belges, la culture est la solution, et je ne relâcherai aucun effort pour lui permettre de se redéployer progressivement. »

Covid-19: aucun résultat positif détecté après un concert-test avec 463 personnes à Barcelone

Cette expérience, réalisée en décembre dans le respect de mesures sanitaires strictes, confirme la possibilité d'événements culturels en temps de pandémie.

Par Léa Mabilon, publié le 07/01/2021 à 15:57, mis à jour le 10/01/2021 à 13:35

Lors de cette étude, baptisée PRIMA-CoV, les masques étaient obligatoires, mais aucune distanciation physique n'était imposée. SEBASTIEN BOZON / AFP

Ce test grandeur nature pourrait bien démonter les thèses avancées par certains gouvernements, justifiant la fermeture interminable des lieux culturels. Le 12 décembre dernier, près de 500 personnes se sont rendues dans la salle de concert Apolo, à Barcelone, d'une capacité habituelle de 900 spectateurs. Sous l'impulsion du festival Primavera Sound, l'étude baptisée PRIMA-CoV a été réalisée dans le respect d'un protocole strict et s'est révélée être très concluante. En effet, aucun cas de contamination n'a par la suite été détecté.

**Association Royale des
Marches Folkloriques
de l'Entre-Sambre-et-Meuse**
www.armfesm.be



Président:
Gérard Adam
Rue Saint-Gangulphe, 2
B-5620 Florennes
Tel. 071-68 96 88
president@armfesm.be

Secrétaire:
Erik Vandeloise
Rue A. Paganetti, 11A
B-6280 Gerpinnes
Tel. 071-22 82 11
secretaire@armfesm.be

Trésorier:
Jacques Maudoux
Quartier de la Fontaine, 11
B-5620 Hemptinne
Tel. 071-66 60 52
tresorier@armfesm.be



En réalité, c'est près de 1047 personnes qui ont participé à cet essai encadré par l'hôpital universitaire allemand Trias i Pujol de Badalone et la Fondation de lutte contre le sida et les maladies infectieuses. Selon les informations du quotidien espagnol El Mundo, 463 se sont rendues au concert alors que 496 n'y ont pas participé.

Pas de distanciation physique.

Pour les premiers, le concept était simple. Tous devaient, au préalable, avoir été testés négatifs au coronavirus. Une fois sur place, la ventilation était optimisée, la température de la salle surveillée, et tous les participants avaient pour obligation de porter un masque FFP2 sur le nez. En revanche, si des agents de sécurité étaient mandatés de surveiller les mouvements de foules comme les files d'attente, aucune distanciation sociale n'était imposée.

Huit jours plus tard, les 1047 cobayes se sont une nouvelle fois faits tester par PCR. Et bonne nouvelle : les 463 personnes présentes lors du concert-test sont toutes revenues négatives. Par ailleurs, dans l'autre groupe, deux cas étaient positifs.

« Ces données nous donnent la force statistique pour conclure qu'il n'y a plus de risque de contagion parmi les personnes qui ont participé à un événement massif si les mesures que nous mettons en œuvre sont suivies », a soumis Boris Revollo, qui a dirigé l'essai, lors d'une conférence de presse.

Une expérience qui fait réagir le monde de la culture en France, toujours dans l'obligation de maintenir les établissements fermés.

À Barcelone, en Espagne, 5 000 personnes ont pu assister samedi soir à un concert de rock, masquées mais sans distanciation sociale. L'objectif de cette expérience : réfléchir à un protocole sanitaire qui permettrait la réouverture des salles de spectacle.

La scène paraît surréaliste après un an de pandémie. 5 000 amateurs de musique ont pu danser et chanter à l'unisson, sans distance de sécurité mais masqués, lors d'un concert de rock qui affichait complet samedi 27 mars à Barcelone, en Espagne. Ce spectacle devait servir d'expérience clinique visant à montrer que des concerts sont possibles malgré le Covid-19.

« Je suis très, très ému. Cela fait un an et demi que nous ne sommes pas montés sur scène », a déclaré Santi Balmes, le chanteur de Love of Lesbian, groupe phare de la scène indépendante espagnole, après un premier titre très justement intitulé « Personne dans les rues ».

Une euphorie partagée par des spectateurs sautant, dansant, chantant à tue-tête et prenant même une bière au comptoir, comme si la pandémie avait disparu le temps d'une soirée. Seuls les masques couvrant les visages montraient que tout n'est pas encore revenu à la normale.

« C'est incroyable, beaucoup d'émotion. Nous avons oublié cette sensation de foule, c'est comme si c'était mon premier concert », a déclaré Jordi Sanz dans la fosse du Palau Sant Jordi. « On avait tellement envie de faire quelque chose de différent, de faire un pas vers la normalité », a abondé Marina Crespo, 25 ans, qui préférerait toutefois « maintenir la distance » avec les autres spectateurs.

Une expérience clinique.

Organisée par un groupe de festivals, des promoteurs musicaux et un hôpital local, cette expérience est l'une des rares à avoir eu lieu en Europe dans les musiques actuelles. Un autre concert-test a eu lieu début mars aux Pays-Bas avec 1 300 personnes. L'objectif est de « découvrir comment nous pouvons vivre avec le Covid et organiser des concerts de façon totalement sûre », a dit à l'AFP Ventura Barba, directeur exécutif du festival Sónar de Barcelone, l'un des organisateurs. « Nous espérons que cela sera un point d'inflexion », a-t-il ajouté.

**Association Royale des
Marches Folkloriques
de l'Entre-Sambre-et-Meuse**
www.armfesm.be



Président:
Gérard Adam
Rue Saint-Gangulphe, 2
B-5620 Florennes
Tel. 071-68 96 88
president@armfesm.be

Secrétaire:
Erik Vandeloise
Rue A. Paganetti, 11A
B-6280 Gerpinnes
Tel. 071-22 82 11
secretaire@armfesm.be

Trésorier:
Jacques Maudoux
Quartier de la Fontaine, 11
B-5620 Hemptinne
Tel. 071-66 60 52
tresorier@armfesm.be



Et pour s'assurer que le concert se déroule dans les meilleures conditions sanitaires, rien n'a été laissé au hasard. Samedi matin, les pistes de danse de trois discothèques barcelonaises, fermées en raison de la pandémie, ont été transformées en hôpitaux de campagne où des blouses blanches réalisaient un test antigénique sur chacun des participants.

À la mi-journée, seules trois personnes sur 2 400 avaient été testées positives. Une quatrième personne s'est trouvée être cas contact. Pour elles, pas de concert, et un remboursement du billet.

Comme un sésame, le résultat négatif validait automatiquement le ticket stocké dans le téléphone mobile. Le coût des tests et des masques était inclus dans le prix des billets.

Les participants doivent être surveillés pendant deux semaines. « Nous espérons que cela sera complètement sûr. Pendant 14 jours, nous regarderons qui des spectateurs aura attrapé le Covid et nous notifierons » les cas, a expliqué Josep Maria Llibre, médecin de l'hôpital Germans Trias i Pujol de Badalone, près de Barcelone.

En décembre déjà, son équipe avait organisé un projet pilote dans une salle de Barcelone avec 500 spectateurs préalablement testés. Quelques jours plus tard, aucun n'avait contracté le virus.

Avec AFP et Reuters.

Etude réalisée par le Philharmonique de Vienne

Une étude réalisée par le Philharmonique de Vienne sur la dissémination d'aérosols chez les musiciens d'orchestre conclut à un « risque d'infection faible » et remet en cause les conclusions et recommandations de distanciation de la vaste enquête berlinoise réalisée récemment sur le même sujet. Ce faisant, l'orchestre pourra mettre plus de musiciens sur scène et élargir le répertoire présenté.

« Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà », écrivait Blaise Pascal, signifiant que le vrai ou la norme — même la vérité scientifique, dans le cas présent — peut être fonction de la localisation géographique, de la culture ou du moment.

L'étude réalisée par le professeur Fritz Sterz, du département de médecine interne du Centre hospitalier universitaire de Vienne, ne surprendra pas ceux qui ont suivi les travaux du professeur Bernhard Richter, de l'Institut médical pour musiciens de l'Université de Fribourg, en collaboration avec l'Orchestre symphonique de Bamberg.

Le Dr Sterz le dit sans ambages : « L'indicateur principal de ce test a été d'étudier et de documenter les déplacements d'air pendant le jeu des musiciens autour d'eux et de leurs instruments. » Bernhard Richter l'avait fait en générant de la vapeur autour de l'embouchure des instruments et en documentant le déplacement de cette vapeur pendant le jeu. » Fritz Sterk y ajoute le nez et la bouche des musiciens pour voir l'effet du souffle et de la respiration. Les instrumentistes placés dans une pièce noire sont violemment éclairés par des projecteurs latéraux. On visualise bien la dissipation de ce brouillard.

Comme disait Bernhard Richter, les instruments expulsent du son, pas du souffle. Dans les termes de Fritz Sterz, « le nuage autour de la bouche et du nez est de 50 cm au maximum chez tous les musiciens ». Ce nuage est stable chez les cordes, plus tourbillonnant, mais dans ces limites de 50 cm

**Association Royale des
Marches Folkloriques
de l'Entre-Sambre-et-Meuse**
www.armfesm.be



Président:
Gérard Adam
Rue Saint-Gangulphe, 2
B-5620 Florennes
Tel. 071-68 96 88
president@armfesm.be

Secrétaire:
Erik Vandeloise
Rue A. Paganetti, 11A
B-6280 Gerpinnes
Tel. 071-22 82 11
secretaire@armfesm.be

Trésorier:
Jacques Maudoux
Quartier de la Fontaine, 11
B-5620 Hemptinne
Tel. 071-66 60 52
tresorier@armfesm.be



chez les vents — tête, nez, bouche — indépendamment de la technique de respiration. Le professeur Sterz note que « de l'embouchure des vents ne se dégage aucun ou très peu d'aérosols », sauf pour la flûte traversière qui augmente la distanciation nécessaire à 80 cm. »

Semer le doute.

Cette étude n'apporte rien de neuf, à part la perspective dans laquelle elle est réalisée. Avec le même procédé, le professeur Bernhard Richter et sa collègue la professeure Claudia Spahn avaient tout de même conclu à la nécessité d'une distanciation de 2 mètres. Pourquoi ? Parce que la dimension « aérosol » n'est qu'une partie de la problématique et que le danger majeur provient des gouttelettes notamment de condensation, projetées autour des instrumentistes lors du nettoyage des instruments.

Richter et Spahn ont réduit leur recommandation initiale d'une distanciation de 3 à 5 mètres pour les vents en date du 25 avril à 2 mètres le 19 mai en recommandant un protocole pour l'écoulement des liquides de condensation dans un « contenant ou un papier absorbant » afin d'éviter de les projeter sur le sol.

Là où les études scientifiques poussées menées à Berlin commandaient un respect des normes de la santé publique, les conclusions diffèrent à Vienne. Un tout autre credo est énoncé d'emblée dans le communiqué annonçant les résultats par l'intendant du Philharmonique, Daniel Froschauer : « Le Philharmonique de Vienne veut emprunter un chemin positif. Nous avons effectué des tests sérologiques et participé à une expérience sur l'expulsion d'aérosols que nous transmettons au ministère de la Santé et au public. [...] Pour pouvoir fonctionner de manière habituelle, musicalement et artistiquement, afin de garantir l'homogénéité et la qualité du son de notre orchestre, afin aussi de communiquer de manière non verbale avec nos collègues, nous ne voulons pas être tous seuls derrière notre pupitre et nous tenir à distance. Nous avons donc cherché des pistes de solution et commandé ces tests. »

On ne saurait être plus clair sur l'orientation de l'étude : ne pas se distancier et jouer le répertoire au complet. Le test du déplacement de vapeur est le seul qui, par un effet visuel, peut mettre en doute la pertinence de la distanciation. On évite de parler de gouttelettes et le terme de « communication non verbale » est habilement choisi dans le communiqué. On sait que les autorités de santé publique recommandent la distanciation (1 m, 1,5 m ou 2 m selon les pays) pour prévenir l'échange de virus SRAS-CoV-2 par gouttelettes lors d'échanges verbaux par exemple.

Il se trouve que le Festival de Salzbourg, l'un des rares d'Europe qui n'a pas annulé son édition, fête son centenaire entre le 1er et le 30 août 2021. Et ce lundi 25 mai, dans la semaine suivant l'étude, la direction a annoncé la tenue d'une version « modeste » de son Festival se gardant de révéler pour l'heure les détails du programme, mais faisant tout de même part de 90 événements sur 30 jours.

Le 15 mai, quelques heures après la démission de la secrétaire d'État à la Culture, Ulrike Lunacek, contestée par le milieu culturel pour sa gestion passive et timorée de la crise de la COVID-19, le ministère de la Santé autrichien avait autorisé théâtres et salles à accueillir jusqu'à 100 spectateurs à compter de fin mai dans le cadre du plan progressif de déconfinement, ce chiffre passant à 250 au 1^{er} juillet et grimait à 1000, sous conditions... le 1er août !

Grâce à son étude, transmise au ministère de la Santé, le Philharmonique de Vienne, s'il parvient à convaincre ledit ministère, pourra jouer tout le répertoire voulu ou presque à Salzbourg, dont il est l'orchestre principal. Mais le temps presse : selon nos informations, dans quelques jours s'enregistre

**Association Royale des
Marches Folkloriques
de l'Entre-Sambre-et-Meuse**
www.armfesm.be



Président:
Gérard Adam
Rue Saint-Gangulphe, 2
B-5620 Florennes
Tel. 071-68 96 88
president@armfesm.be

Secrétaire:
Erik Vandeloise
Rue A. Paganetti, 11A
B-6280 Gerpinnes
Tel. 071-22 82 11
secretaire@armfesm.be

Trésorier:
Jacques Maudoux
Quartier de la Fontaine, 11
B-5620 Hemptinne
Tel. 071-66 60 52
tresorier@armfesm.be



à Grafenegg la section « ballet » du prochain Concert du Nouvel An sous la direction de Riccardo Muti. Mais la lecture, et la validation, de ladite étude ne devraient pas prendre trop de temps.

**Association Royale des
Marches Folkloriques
de l'Entre-Sambre-et-Meuse**
www.armfesm.be



Président:
Gérard Adam
Rue Saint-Gangulphe, 2
B-5620 Florennes
Tel. 071-68 96 88
president@armfesm.be

Secrétaire:
Erik Vandeloise
Rue A. Paganetti, 11A
B-6280 Gerpinnes
Tel. 071-22 82 11
secretaire@armfesm.be

Trésorier:
Jacques Maudoux
Quartier de la Fontaine, 11
B-5620 Hemptinne
Tel. 071-66 60 52
tresorier@armfesm.be